

CONTEXTE ÉPIDÉMIOLOGIQUE

Prévalence du VIH

Population
globale
1,1%¹

Autres populations-clés :

- Travailleurs-ses du sexe : **24,2%²**
- Hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) : **13,7%³**
- Usagers-ères de drogues (UD) : **2%⁴**
- Usagers-ères de drogues injectables (UDI) : **5,1%⁵**

Prévalence de la coinfection VIH/VHC chez les usagers-ères de drogues : 3%³

CADRE POLITIQUE

Les usagers-ères de drogues injectables (UDI) sont considérés-es comme population-clé au Mali depuis 2013, via leur inclusion dans le cadre stratégique nationale de lutte contre le VIH 2013-2017. Cependant, l'intérêt des autorités pour les enjeux de santé publique liés à la consommation de produits psychoactifs est très récent et les données sont encore rares.

CADRE LÉGAL

Le cadre juridique relatif à l'usage et au trafic des stupéfiants actuellement en vigueur au Mali est répressif (loi N°01-078/an-RM du 18 juillet 2001). La loi légifère à la fois sur la répression du trafic international et local et sur l'usage des produits psychoactifs. Comme dans de nombreux pays dans le monde, l'approche est psychiatrisante et stigmatisante, l'usager-ère de ces substances étant considéré-e par la loi à la fois comme délinquant-e et comme malade. Il-elle est délinquant-e dans la mesure où la détention de drogues, même en faible quantité destinée à la consommation personnelle, est punie de 3 mois à 1 an d'emprisonnement. Il-elle est malade dans la mesure où la loi instaure le principe « d'injonction thérapeutique », couplée à une dispensation de la peine.

NOS ACTIVITÉS

Au Mali, ARCAD-SIDA, membre de Coalition PLUS, mène des actions en direction des personnes usagères de drogues sur deux volets :

Réduction des Risques (RdR) :

- Information, Education et Communication pour le changement de Comportement (IEC/CCC) (interpersonnelle et en petit groupe)
- Distribution de préservatifs et de gels lubrifiants
- Distribution de kits d'injection pour les personnes s'injectant des drogues
- Diagnostic syndromique et traitement des infections sexuellement transmissibles (IST)
- Conseil/Dépistage Volontaire du VIH
- Orientation, Référence et Prise en charge des séropositifs

Plaidoyer :

- Atelier de plaidoyer à l'Assemblée nationale en mai 2017 à destination des députés de la commission santé et en présence de représentants des ministères impliqués (Santé, Justice, Droits de l'Homme) d'organisations de la société civile et de l'Office Central des Stupéfiants.
- 2 autres ateliers ont été organisés dans le cadre du projet « d'intervention pour la réduction des risques ». L'un au ministère de la santé en juillet 2017. L'autre au ministère de la justice en août 2017.

1 Enquête Démographique et de Santé V, 2012

2 Enquête bio-comportementale auprès des TS, 2009

3 Enquête bio-comportementale auprès des HSH, 2013

4 Etude RDS, ARCAD-SIDA, 2015

5 Ibid.

6 Ibid.

PERSPECTIVES

En l'état actuel, la taille de la cible, la couverture géographique et les moyens mis à disposition pour les activités de RdR d'ARCAD-SIDA sont insuffisants. Afin de mettre en œuvre un projet efficace qui réponde concrètement aux besoins, ARCAD-SIDA plaide pour :

- Une mise à l'échelle nationale du projet mis en œuvre à Bamako : une extension aux régions de Sikasso, Kayes Koulikoro, Ségou et Mopti conformément aux recommandations des deux seules études existantes sur les personnes usagères de drogues au Mali.
- Une adaptation des services aux besoins des cibles et du programme.
- La mise en place d'un centre intégré de prise en charge du VIH et de l'addiction aux opiacés, incluant des soins médicaux et un accompagnement psychosocial.
- La réforme du cadre légal, notamment au regard de l'autorisation du traitement de substitution.
- L'intégration de formations à l'injection aux activités du projet.

FREINS

Cadre légal :

- Pénalisation de la détention et de l'usage de la méthadone.

Cadre médical :

- Aucun traitement de substitution n'est autorisé.

Cadre socio-culturel :

- Stigmatisation des personnes usagères de drogues



Nènè Diallo,
chargée de mission, ARCAD-SIDA

« Comme partout dans le monde, les personnes qui s'injectent des drogues sont stigmatisées au Mali. La marginalisation commence dans l'entourage familial et proche, mais le droit à l'accompagnement et à la réinsertion est nié par la société elle-même. Chez ARCAD-SIDA, nous militons pour que cela change ! »



Membre de la Coalition
Internationale Sida



ARCAD-SIDA

Créé en 1994, ARCAD-SIDA est un acteur clé dans le paysage de la lutte contre le VIH/sida au Mali et en Afrique de l'Ouest. Membre de Coalition PLUS depuis 2008, l'association fait également partie du Réseau Africain des Formations sur le VIH/sida (RAF-VIH) et du réseau AGCS. Partenaire stratégique du ministère de la Santé malien, ARCAD-SIDA a amorcé, à travers la création des Unités de Soins d'Accompagnement et de Conseils (USAC) en 2005, la décentralisation de l'accès au traitement antirétroviral (ARV) dans le pays. Aujourd'hui, elle dispose de 18 sites de prise en charge sur toute l'étendue du territoire national, les USAC. ARCAD-SIDA a une file active de plus de 23 000 patients, dont plus de 90% sous ARV. Les populations clés, les plus vulnérables à l'épidémie, représentent plus de la moitié des patients-es suivis-es au Mali. Depuis 2014, ARCAD-SIDA pilote la Plateforme Afrique de l'Ouest de Coalition PLUS.

ARCAD-SIDA

N'Tomikorobougou, face à l'INFSS,
Immeuble Tapa N'Diaye, BP E2561
Tél. : +223 20 23 72 59

Email : arcadsida@arcadsida.org

Site web : arcadmali.org